



Les Aliments Maple Leaf annonce un dividende spécial

Un rendement élevé et une gestion rigoureuse du capital permettent d'améliorer le rendement pour les actionnaires et de poursuivre les investissements dans une croissance durable et profitable

MISSISSAUGA, ONTARIO, le 8 décembre 2025. – Les Aliments Maple Leaf Inc. (« Les Aliments Maple Leaf » ou la « Société ») (TSX : MFI) a annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration a déclaré un dividende spécial en espèces de 0,60 \$ par action ordinaire (environ 75 M\$), payable le 19 décembre 2025 aux actionnaires inscrits à la clôture des bureaux le 15 décembre 2025. Cette décision reflète le solide rendement d'exploitation de la Société et sa gestion rigoureuse du capital après une période d'investissements importants qui ont contribué à augmenter le flux de trésorerie disponible et à renforcer le bilan.

« Ce dividende spécial marque la transition de Les Aliments Maple Leaf d'une période d'allègement vers une stratégie de répartition du capital équilibrée qui favorise le rendement pour les actionnaires tout en poursuivant les investissements dans la croissance, a déclaré Curtis Frank, président et chef de la direction. Il reflète notre solide situation financière et notre confiance dans les perspectives de l'entreprise. Grâce à ce cadre rigoureux, nous pouvons offrir aux actionnaires un rendement significatif tout en conservant la flexibilité nécessaire pour investir dans l'innovation, l'excellence opérationnelle et la croissance à long terme. Nous continuons à nous concentrer sur la création de valeur durable pour tous nos intervenants, tout en cheminant vers la concrétisation de notre objectif, soit de devenir l'entreprise de produits de protéines la plus durable sur la planète. »

La stratégie de répartition du capital de la Société repose sur trois priorités : l'investissement dans la croissance et l'efficacité opérationnelle, le maintien d'un bilan d'investissement solide et de qualité et le versement de l'excès de capital aux actionnaires. Dans le cadre de son examen régulier de la répartition du capital, le conseil d'administration continuera d'envisager l'amélioration de la distribution du capital par différents moyens, notamment le dividende annuel, les dividendes spéciaux ponctuels et les rachats d'actions, en fonction de ce qui est le plus approprié à ce moment-là. Le montant du capital versé aux actionnaires et le moyen particulier choisi dépendront du rendement financier actuel de la Société, de ses priorités stratégiques, de ses besoins en capitaux à court terme et des considérations pertinentes en matière de gouvernance et de fiscalité. Ces considérations comprennent l'accord de gouvernance conclu en 2017 avec McCain Capital Inc. (« MCI ») et Michael H. McCain, qui plafonne la participation de MCI dans Les Aliments Maple Leaf à 45 %, ainsi que les engagements pris dans le cadre de la scission de Canada Packers Inc. plus tôt cette année.

Les dividendes réguliers et le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) existant se poursuivront en plus de ce dividende spécial.

Les Aliments Maple Leaf a une longue tradition de redistribution du capital aux actionnaires, avec notamment 10 années consécutives d'augmentation du dividende annuel et un programme d'OPRCNA actif. Depuis 2022, la Société a versé environ 500 M\$ à ses actionnaires, dont près de 400 M\$ sous forme de dividendes et 100 M\$ sous forme de rachats d'actions. À la suite de ce dividende spécial, l'effet de levier devrait rester dans la fourchette cible de la société en matière d'investissement.

De plus amples détails sur la stratégie de croissance à long terme de la Société, les prévisions pour 2026 et les priorités en matière de répartition du capital seront communiqués au cours du premier trimestre 2026.



Sauf avis contraire de la Société, déposé au versement du dividende ou avant, le dividende sera réputé être un dividende déterminé aux fins de l'application du « système de crédit d'impôt bonifié pour les dividendes ». Le dividende spécial ne sera pas admissible au régime de réinvestissement des dividendes (RRD). Cela signifie que les actionnaires recevront le montant total du dividende spécial en espèces, et qu'il ne sera pas automatiquement réinvesti dans des actions ordinaires supplémentaires dans le cadre du RRD. Les dividendes trimestriels réguliers continueront d'être admissibles au réinvestissement dans le cadre du RRD.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué contient certaines informations prospectives qui sont soumises à des incertitudes et risques importants (ces déclarations sont généralement accompagnées de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « croire », « peut », « va », « devrait », « estimer », « avoir l'intention » ou d'autres termes similaires). Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document visent à fournir aux actionnaires et aux investisseurs potentiels de Les Aliments Maple Leaf des renseignements sur la Société, notamment l'évaluation par la direction des plans de la Société, sa politique en matière de dividendes et les considérations fiscales et de gouvernance liées aux choix de répartition du capital. Tous les énoncés prospectifs reflètent les convictions et les hypothèses de la Société, lesquelles sont fondées sur les renseignements disponibles au moment où les énoncés sont formulés. À titre, les énoncés ne constituent pas des garanties de rendements futurs. Étant donné que les résultats réels pourraient différer considérablement des énoncés prospectifs, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à ces renseignements. Pour en savoir plus sur les hypothèses formulées et sur les risques et incertitudes susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats anticipés, veuillez consulter le rapport de gestion de la Société pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025 et l'exercice terminé le 31 décembre 2024, ainsi que la circulaire d'information de la direction datée du 1^{er} mai 2025, qui sont tous accessibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour ses énoncés prospectifs (y compris ses perspectives financières) formulés oralement ou par écrit et décline expressément toute obligation de cette nature, peu importe les nouveaux renseignements et les événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si la loi l'exige.

À propos des Aliments Maple Leaf

Les Aliments Maple Leaf (TSX : MFI) est un chef de file des produits de consommation courante qui se spécialise dans le secteur des protéines. Son siège social est situé à Mississauga, en Ontario. Elle est fière de produire des aliments délicieux, fabriqués de façon responsable, sous des marques de premier plan comme Maple Leaf®, Prime de Maple Leaf®, Natural Selections® de Maple Leaf®, Mighty Protein™ de Maple Leaf®, Musafir™, Schneiders®, Mina® Halal, Greenfield Natural Meat Co.®, LightLife® et Field Roast™. Déterminée à rehausser le mérite des aliments et à offrir des protéines de source durable, les Aliments Maple Leaf assure une valeur partagée à toutes ses parties prenantes par son leadership en matière de salubrité et de durabilité, le développement de ses marques bien-aimées, la recherche de l'excellence dans ses activités, la mise en valeur de talents prodigieux et son rayonnement accru sur le plan géographique et de l'innovation.

Pour obtenir davantage d'information, veuillez communiquer avec :

Les Aliments Maple Leaf Inc.

Relations avec les investisseurs : investor.relations@mapleleaf.com

Relations avec les médias : media.hotline@mapleleaf.com